

Centrale de Mühleberg 11:45

## Le Tribunal fédéral autorise le maintien de l'exploitation de la centrale nucléaire

Par ATS et Bernard Wüthrich

**Centrale de Mühleberg: Le Tribunal fédéral autorise le maintien de son exploitation** Le Tribunal fédéral (TF) s'est prononcé ce jeudi sur le maintien de l'autorisation d'exploitation de la centrale de Mühleberg (BE). **La centrale nucléaire de Mühleberg ne fermera pas ses portes le 28 juin 2013**

La centrale nucléaire de Mühleberg ne fermera pas ses portes le 28 juin 2013. Par 4 voix contre 1, le Tribunal fédéral a annulé jeudi la décision du Tribunal administratif fédéral (TAF) de mars 2012 et admis le recours de l'exploitant, les Forces Motrices Bernoises (FMB).

En mars 2012, le Tribunal administratif fédéral (TAF) décidait de limiter l'autorisation d'exploitation de la centrale à fin juin 2013. Il considérait que des raisons de sécurité imposaient une telle échéance.

Au-delà, le maintien de l'exploitation de la centrale devait, selon le TAF, être subordonné à un nouveau concept d'entretien. A travers celui-ci, les Forces Motrices Bernoises (FMB) devaient expliquer comment elles entendent remédier aux défauts de la centrale.

En août dernier, les FMB ont remis ce document. Parallèlement, elles ont recouru au TF, tout comme le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Saisie du dossier, la Deuxième cour de droit public du TF a décidé de lui consacrer une audience publique, qui s'est tenue ce jeudi et autorise la centrale à poursuivre ses activités.

En 2009, le DETEC avait abrogé la limitation temporelle imposée aux FMB pour exploiter la centrale. Il avait estimé que sa sécurité est suffisamment assurée par le biais de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN).

Le TAF n'avait pas partagé cet avis. Il avait considéré que le droit applicable impose une limitation de durée lorsque des aspects d'ordre sécuritaire ne sont pas clarifiés ou que des défauts doivent être réparés.

LE TEMPS © 2013 Le Temps SA